

## TELEPHONIE MOBILE ET SANTE

Les opérateurs nient tout effet sur la santé des ondes électromagnétiques émises par la technologie de téléphonie mobile. Pourtant, des études prouvent le contraire. Des associations de défense des usagers se constituent. Laissons la parole à l'une d'elles, Robin des Toits.

Les opérateurs déclarent qu'il existe un risque, bien entendu léger, avec les portables, mais qu'il n'en existe aucun avec les antennes. Cette distinction comporte une désinformation. Elle passe à la trappe le fait que la téléphonie mobile, sur le plan technique, fonctionne en boucle, d'antenne à portable, et de portable à antenne, qui sont tous deux émetteur et récepteur. Sans boucle, rien ne passe...

Le seul bon sens suffit à voir que l'émission ne change pas de nature, ni de structure, en traversant l'antenne, ou le portable.

Et le principe cumulatif de Henry Lai et Monserrat Carino nous dit que, « fort ou beaucoup de temps en temps » – le portable -, et « faible ou peu mais en permanence » – l'antenne -, cela revient au même pour les effets toxiques de la téléphonie mobile qui peut être considérée comme un empoisonnement par voie aérienne.

Le bio-électromagnétisme correspond à une branche de la science traitant des innombrables effets de l'électromagnétisme sur le vivant. Elle n'est pas souvent sous les projecteurs. Quand on sait pourquoi, on ne s'étonne pas.

Vous, être humain, vous êtes un petit univers d'électromagnétisme. Et à quel point, nul ou presque ne s'en doute !

Par l'étendue des misères qu'il est capable d'infliger, le petit scorpion à bruitages, *Dringor balador vulgaris* dans la nomenclature des espèces, va se charger de vous le rappeler. Commençons par le début.

Il y avait une fois, il y a presque un siècle, des scientifiques subtils. Ils ignoraient encore que le professeur Louis De Broglie allait montrer qu'à toute particule est associée une onde, et qu'à toute onde est associée tout autant une particule. Ils ignoraient encore que Erwin Schrödinger établirait l'ensemble des données des trois états de l'énergie.

Mais ils savaient très bien que toute la chimie est un langage d'électrons, et au plus haut degré la chimie de la vie. Et ils savaient très bien qu'il n'est pas d'électron sans champ. Ils les ont vus par la pensée dans les multiples jeux des actes de la vie ces peuples d'électrons cascader d'orbite en orbite tels des primates sautant de branche en branche. Ils ignoraient encore ce qu'est un ADN. Mais ils savaient très bien ce qu'est une cellule, et ce que sont des chromosomes.

Ce qu'ils ont apporté est une innovation qui changeait presque tout car elle renversait ce qu'on croyait acquis. On ne croyait alors qu'aux effets par contact. De substance à substance. Et eux disaient et montraient qu'on pouvait obtenir des effets réellement physiologiques « à distance », sans aucun contact matériel, sans aucun contact de substance, et par simple émission d'un champ.

Pour les tenants de l'ordre acquis, c'était comme de dire qu'avec un beau sourire, et lui seul, on peut offrir à une dame le cadeau d'un enfant.

Les artistes de la « distance », on les a mis à distance, eux aussi. La science peine à voir, souvent, que le réel se moque, souvent, du vraisemblable de l'instant. Mais fort heureusement, il arrive à la science, parfois, qu'elle soit aussi art. C'est le cas des travaux de cette branche scientifique.

Le père fondateur est un nommé Alexandre Gurvitch. Résumons ses contributions :

- orchestration de la différenciation cellulaire et de l'organisation du vivant par champs et ondes électromagnétiques de très faible intensité,
- rayonnement mitogénétique,
- champ biologique vectoriel,
- constellations moléculaires loin de l'équilibre.

Et il a eu beaucoup d'enfants, dont le plus actif aujourd'hui se nomme Fritz Albert Popp. Ce qu'ils voient tous, c'est le réel, par intuition globale, et non par des principes. Grâce à eux, nous savons que le vivant dans son entier baigne dès l'origine dans un grand océan d'électromagnétisme, dont l'ordre général structure les actes du vivant dès le niveau moléculaire jusqu'au monde de la cellule et à celui du corps complet.

Quelques chiffres

Le nombre de cellules dans une belle dame de soixante kilos est environ, à cinq ou six cellules près, de dix mille milliards. Dans chacune de ces cellules, et à chaque seconde, se produisent plusieurs millions de réactions biochimiques.

La domesticité chimique d'une cellule est de trois mille enzymes différentes. Chacune des cellules comporte des chaînes de montage capables de construire cinquante mille espèces de protéines différentes.

Toxicité : deux reconnaissances officielles

Le professeur Sir William Stewart, expert conseil officiel du gouvernement britannique, à l'occasion d'une conférence de presse en janvier 2005, fait plusieurs déclarations :

« Je ne pense pas que nous pouvons mettre nos mains sur nos cœurs et dire que les téléphones mobiles sont sans danger » (...) « Les plus vulnérables sont les enfants. Leur crâne n'est pas encore complètement formé, leur système nerveux pas totalement développé. Les émissions pénètrent plus loin dans leur cerveau ».

Il a déconseillé l'usage des portables aux moins de 14 ans. Il a demandé qu'ils soient interdits aux moins de 8 ans, Il a demandé que les antennes-relais ne soient pas installées à proximité des groupes scolaires.

Il s'agit ici de la première reconnaissance officielle de la toxicité sanitaire de la téléphonie mobile. Cette prise de position a paru suffisamment importante pour que le journal The Times en fasse sa une du lendemain.

Début février 2005, une autre source officielle a exprimé sa position : l'association IDEA, association des médecins irlandais de l'environnement. Affiliée à l'OMS, IDEA fait partie d'un groupe lauréat du Prix Nobel de Physique de 1985. Elle compte dans ses rangs le Dr Patrick Hillery, ancien président d'Irlande et Commissaire européen.

Le Dr Michael Maier, président de l'IDEA, a notamment déclaré : « Nous pensons que la preuve est aujourd'hui écrasante ». Au sujet des problèmes de santé constatés dans leur étude et faisant partie de l'ensemble nommé syndrome des micro-ondes, il a dit : « Ceci cause un handicap pour une grande partie de la population ». IDEA déclare que les données internationales basées sur les effets thermiques exclusivement ne sont ni fiables, ni acceptables pour cette raison. IDEA fait ici allusion aux données chiffrées résultant des travaux de l'ICNIRP, un organisme privé, source de la version officielle. IDEA demande que

tout soit revu en incluant les travaux qui exposent les nombreux effets non thermiques. Il s'agit ici de la deuxième reconnaissance officielle de la toxicité.

#### Sources scientifiques

L'examen des travaux scientifiques indépendants nous apprend :

- Que tout processus vivant, à tous ses niveaux d'organisation, est conduit par des émissions électromagnétiques qui déterminent tout échange de substances biochimiques. Au niveau moléculaire, les intensités de champs sont si faibles qu'elles sont à la limite des appareils de mesure actuels. C'est néanmoins sur elles que toute activité est fondée. En particulier la molécule géante nommée ADN fonctionne comme un émetteur/récepteur électromagnétique tant pour ses relations internes qu'externes.

- Qu'en fonction des bandes de fréquence, les effets des champs sur le vivant sont variés : certains champs sont bénéfiques (quelques-uns sont utilisés en médecine), certains sont neutres, d'autres sont toxiques (tout le monde sait que les radiations nucléaires sont toxiques, et même les ultraviolets).

- Que les émissions de la téléphonie mobile, du fait des fréquences employées, sont toxiques pour tout ce qui est vivant, et d'autant plus qu'elles ne sont pas émises de façon continue mais pulsées, c'est-à-dire découpées en micro-saccades.

#### Sources d'enquêtes sanitaires

Il existe un certain nombre d'enquêtes sanitaires recensant divers types de pathologies et leurs concentrations constatées à proximité d'émetteurs de téléphonie mobile. Elles sont effectuées sur la base de questionnaires médicaux. Leur examen permet de constater une grande homogénéité des résultats. Les pathologies constatées sont répétitives et situées dans un territoire médical bien défini. Citons trois enquêtes publiées :

- l'appel de Fribourg signé en octobre 2002 par des médecins traitants – 65 signataires à la publication, plus de 3 000 aujourd'hui – désignant clairement la téléphonie mobile comme cause des pathologies constatées,

- l'enquête sanitaire du Pr Roger Santini parue en revue scientifique internationale à comité de lecture,

- l'enquête sanitaire sur les pathologies bovines parue en 1998 à l'initiative et sous la responsabilité du gouvernement bavarois concernant un élevage à Schnaitsee, considérée comme modèle de rigueur scientifique. La parenté biologique entre mammifères apparaît clairement dans la cohérence des pathologies entre bovins et humains.

#### Causes de toxicité

Les causes de toxicité pour le vivant, exposées par les publications des scientifiques indépendants internationaux, résident dans la structure physique des émissions.

- Les bandes d'hyperfréquences utilisées, dites porteuses, comportent une toxicité de base. Et pour cette raison, elles ont été abandonnées par l'armée ; ce qui les a rendues disponibles pour des applications civiles.

- Les émissions comportent des fréquences de récurrence en très basses fréquences, toxiques en raison notamment de leur résonance avec les rythmes cervicaux répertoriés sur les électroencéphalogrammes. Ceci est mentionné dans le rapport de l'Afsse (Agence française de sécurité sanitaire environnementale).

- Le coefficient majeur de toxicité réside dans les pulsations. Depuis trois milliards et demi d'années, les êtres vivants fonctionnent en résonance avec des émissions électromagnétiques naturelles dont la structure est régulière et continue. Tout vivant est composition d'ordres de divers niveaux. Ce qu'apportent les pulsations est le désordre ; un désordre total ! Il suffit à désorganiser non seulement les fonctionnements physiologiques mais même les structures moléculaires.

Pathologies résultantes

De ces agressions biologiques il résulte des perturbations physiologiques primaires.

Les principales perturbations constatées sont :

- Perte d'étanchéité de la barrière entre sang et cerveau. Résultat : des produits toxiques pour les tissus du cerveau y pénètrent. Travaux de Frey – Salford – Winters – Tuddenham – Hyland.

- Diminution de production de la mélatonine, hormone du cerveau produite par l'épiphyse qui régule, entre autres, quelques rythmes physiologiques primaires dont le sommeil ainsi que le taux de radicaux libres, actifs dans le blocage du démarrage des processus cancéreux. Résultat : perturbations physiologiques diverses suite aux troubles du sommeil, fragilité accrue aux démarrages des cancers. Travaux de Stevens – Cherry – Henshaw.

- Perturbations des régulations membranaires des cellules. Résultat : perturbation des processus physiologiques au niveau élémentaire des cellules, notamment ceux de la respiration et de la nutrition. Une cinquantaine de travaux ont traité des perturbations membranaires des cellules vivantes dont les régulations par les ions calcium sont désorganisées par exposition à certains champs électromagnétiques, notamment dans diverses fenêtres d'extrêmement basses fréquences où ils sont toxiques, en particulier pour le 16 Hertz. Expériences menées soit avec des très basses fréquences seules, soit combinées avec des hyperfréquences dont elles sont les pulsations. Travaux de Adey – Blackman – Sadcikova – Zaret – Pilla – Liboff – Liburdy.

- Dommages génétiques. Ils résultent de ruptures de fragments d'ADN assez importantes pour que les processus naturels d'autoréparation ne soient plus opérants. Résultat : les dommages génétiques sont multipliés au même rythme que les cellules endommagées. Travaux de Garaj Vrhovac – Szmigielski - Lai et Singh – Phillips - Tice et Hook.

Ces perturbations sont l'origine de pathologies de premier niveau répertoriées médicalement comme syndrome des micro-ondes, réparties comme suit :

- un syndrome asthénique : céphalées, nausées, anorexie, dépression, irritabilité.
- un syndrome diencephalique : troubles du sommeil, vertiges et chutes, troubles sensoriels, pertes de concentration.
- un syndrome dystonique : perturbations de fréquence cardiaque et de tension artérielle.
- des modifications sanguines : multiplication de lymphocytes.
- des troubles dermatologiques : eczéma, psoriasis, purpura, allergies cutanées.
- des perturbations de l'électroencéphalogramme.
- des atteintes aux organes des sens : appareils optique, auditif, olfactif.

Dans certains cas, il y a évolution vers des pathologies lourdes :

- cancers du cerveau,
- cancers des liquides : leucémie, lymphome,
- cancers du système endocrinien, surtout la thyroïde,
- maladies auto-immunes,
- épilepsie : démarrage ou réactivation,
- interruptions de grossesse et malformations.

Dans les cas d'évolution vers des pathologies lourdes, l'altération organique se développe dans une progression chronologique dont l'ordre est le suivant : d'abord le système nerveux central, ensuite le système endocrinien, enfin le système immunitaire.

#### Etat des lieux judiciaire

Depuis le début de l'année 2004, les décisions judiciaires qui déboutent ou condamnent les opérateurs se multiplient :

- Cour d'appel de Paris, 7 janvier 2004, commune de Paris, opérateur condamné.
- Tribunal administratif de Marseille, 9 mars 2004, commune de Port-de-Bouc, opérateur débouté.
- Tribunal administratif de Marseille, 6 avril 2004, commune de Pertuis, opérateur débouté.
- Cour d'appel d'Aix-en-Provence, 17 juin 2004, commune de La Roquette-sur-Siagne, opérateur condamné en appel.
- Cour d'appel d'Aix-en-Provence, 22 février 2005, association à Saint-Tropez, opérateur condamné.
- Un démontage est en cours à Paris (14e arrondissement) suite à une décision de justice.

Enfin, par décision du 11 février 2005, le Conseil d'Etat confirme le jugement du Tribunal administratif de Marseille concernant la commune de Port-de-Bouc. Cette décision comporte trois conséquences :

- elle fait entrer en jurisprudence l'obligation d'application concrète du principe constitutionnel de précaution, et ceci dans le domaine de la santé publique,
- elle confirme aux autorités municipales, et par extension à toute autorité publique, qu'elles disposent réellement d'un pouvoir d'intervention lorsque la référence au principe de précaution est justifiée, en particulier dans le domaine de la santé publique,
- elle rend impossible aux opérateurs l'emploi d'un argument fréquent chez eux suivant lequel le Conseil d'Etat annule toujours les décisions de première instance qui leur sont défavorables.

Une proposition de loi présentée par huit députés de tous bords a été enregistrée le 13 juillet 2005. Son exposé des motifs reprend l'essentiel des thèmes des associations. Son article 1er prescrit un seuil d'exposition à 0,6 V/m.

La solution : 0,6 V/m !

Les scientifiques internationaux indépendants ont fixé à 0,6 V/m (Volts par mètre) pour la seule téléphonie mobile le seuil d'exposition compatible avec la santé publique. C'est également la position du Parlement européen qui demande un seuil d'exposition de 1 V/m toutes émissions confondues. C'est enfin ce qui a été demandé récemment par deux groupes politiques du Conseil municipal de Paris.

Mentionnons que de l'aveu même d'un certain nombre de représentants, techniques ou autres, des opérateurs, il est parfaitement possible, sur le plan technique, de faire face à une réglementation imposant 0,6 V/m.

La position de l'association nationale Robin des Toits n'a pas pour objectif la disparition de la téléphonie mobile, mais d'obtenir une modification de réglementation qui la rende compatible avec la santé publique. C'est-à-dire un seuil d'exposition de 0,6 V/m pour la téléphonie mobile seule, les autres contributeurs étant hors de ce seuil.

Sur le plan technique, cette solution est viable comme le montre l'exemple de la Toscane, région d'Italie qui a limité l'exposition du public à 0,5 V/m, ou encore de la ville de Salzbourg (Autriche) à 0,6 V/m.

Marc Cendrier.

Chargé de l'information scientifique de l'association nationale Robin des Toits.

#### L'ASSOCIATION ROBIN DES TOITS

Elle a pour objet d'assister et de fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil. Robin des Toits ayant entrepris quatre actions judiciaires envers les opérateurs, tout soutien moral, politique, ou financier est accueilli avec gratitude.

Robin des Toits,  
55, rue Popincourt,  
75011 Paris,  
tél. : 01.43.55.96.08,  
mél : robin.des.toits@free.fr,  
site : [www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org).

Marc Cendrier.jpg

Marc Cendrier.

Marc Cendrier Sacré Cœur.jpg

Aucun monument historique n'échappe aux antennes-relais ! Ici, le Sacré-Cœur à Paris.